

RAPPORT D'ACTIVITE
PORTANT SUR L'ANNEE 2013

RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des Hauts-de-Seine est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

3817 dossiers ont été déposés en 2013 représentant une baisse de 7,2 % par rapport à 2012. Les évolutions observées dans le nord (secrétariat de Nanterre) et le sud du département (secrétariat de Montrouge) sont très similaires. La part des redépôts est stable 41,8 % ; parmi ces dossiers figurent principalement les plans d'attente, les moratoires et les changements de situation.

Recevabilité et orientation

La commission a déclaré 3144 dossiers recevables et 380 dossiers irrecevables. Le nombre de dossiers irrecevables a baissé (-5 %) et représente une proportion quasiment constante (10,85 %) des dossiers présentés en commission et comparable à la moyenne régionale (11,22 %).
2336 dossiers ont été orientés en procédure classique et 979 en procédure de rétablissement personnel, la procédure classique représentant 70 % des orientations, la PRP 30 %.

Solutions amiables, imposées ou recommandées en application des articles L.331-7-1 et L.331-7-2 du Code de la consommation

La part des plans conventionnels, qui correspond à la phase amiable de la procédure, représente un quart des dossiers traités, proportion comparable aux moyennes régionale et nationale.

27,7 % des dossiers ont été résolus par application des mesures imposées ou recommandées consécutivement à un constat d'échec (proportion légèrement supérieure à la région Ile de France). Plus d'un quart de ces mesures imposées ou recommandées ont abouti à une suspension d'exigibilité des créances.

Les mesures de rétablissement personnel sous forme de recommandation d'effacements de dettes homologuées par les juges, qui concernent les débiteurs dont la situation est considérée comme irrémédiablement compromise, ont assez nettement diminué (- 23,4 %) en sorte que le taux de PRP s'est réduit à 21,2 % contre 25 % dans la région. Les procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire sont restées marginales (2 % des mesures de rétablissement personnel).

Les autres dossiers ont fait l'objet d'une décision d'irrecevabilité ou de clôture (25,2 %) pour divers motifs (incomplets, irrecevables suite jugement, déchéances...).

¹ « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de plan comportant des mesures de report s'est établi en 2013 à 7.46 % (versus 7.13 % en 2012). Ces plans concernent des dossiers pour lesquels une amélioration de la situation est tout à fait envisageable, voire probable, ou pour lesquels la vente d'un bien est demandée.

Relations de la commission et de son secrétariat avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers.

Relations avec les tribunaux :

La commission et/ou son secrétariat ont participé à deux réunions de concertation avec les juges du Tribunal d'Instance d'Asnières chargés du surendettement les 14/06/2013 et 20/12/2013.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion :

Les deux secrétariats ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsion des ménages surendettés. Les deux secrétariats ont ainsi contribué aux travaux préparatoires et participé à 6 réunions de la CCAPEX.

M. ALGAN, Directeur de Montrouge, référent surendettement pour les Hauts-de-Seine, a représenté la Banque de France à deux réunions consacrées à l'actualisation de la Charte de Prévention des Expulsions du département, les 28 juin et 16 octobre 2013. Le secrétariat de la commission fournira chaque année les statistiques concernant le nombre de dossiers de surendettement avec demande de suspension d'expulsion après recevabilité.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Les deux secrétariats ont assuré cinq sessions de formation, ayant rassemblé 91 travailleurs sociaux de la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine.

L'accord tacite de la Caisse d'Allocations Familiales pour les dossiers recevables et les propositions d'apurement ou moratoire a été signé par le Directeur et l'agent comptable de la CAF le 6 février 2013.

Le secrétariat de Nanterre a animé 4 réunions de formation de 52 travailleurs sociaux issus d'organismes tels que la CCAPEX, les EDAS (espaces départementaux d'actions sociales), les CCAS, l'AT 92 (mandataires judiciaires à la protection des majeurs) et l'OPHLM de Nanterre.

Relation avec les CCAS – Centre Communaux d'Action Sociale

Une convention a été signée le 17 juillet 2013 entre l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale – UNCCAS et la Banque de France. Cette convention vise à généraliser l'instauration de relations de partenariat en matière de prévention et de traitement du surendettement. Elle prévoit en particulier des actions d'information à destination des travailleurs sociaux. Pour ce faire, il convient de décliner cet accord au niveau départemental. Rencontré à cet effet le 12 novembre 2013, le Président de l'Union départementale des Hauts de Seine des CCAS a indiqué que, l'échéance municipale étant très proche, il ne peut demander à ses collègues de l'Union Départementale des CCAS de prendre position actuellement. Le prochain Conseil d'Administration de cette instance ne pourra se réunir qu'au cours du 2^{ème} semestre 2014.

Autres actions de concertation, d'information ou de formation effectuées :

L'adjoint du Directeur de Montrouge est également intervenu auprès de la Direction commerciale de la Poste des Hauts-de-Seine en juin 2013 dans le but d'améliorer les délais de retours d'accusés de réception et de courriers. Le 21/11/2013, le secrétariat de Nanterre a rencontré le Conseil Général sur les thèmes suivants : recouvrement des créances frauduleuses, des indus, octroi de prêts FSL et présentation de la nouvelle loi.

Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure :

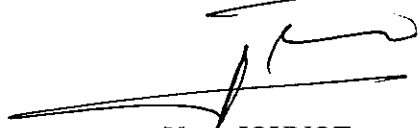
- Persistance des prélèvements de la Caisse d'allocations familiales après la recevabilité du dossier (règlement des prêts accordés, récupération d'indus...).

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure :

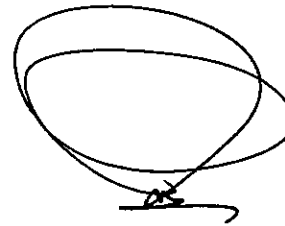
- Quelques bailleurs sociaux refusent de stopper les accords de paiement de la dette prévus par un protocole ou un jugement, entraînant des échecs.
- Persistance des recours quasi-systématiques par un bailleur social contre les décisions de la commission.
- Certains créanciers institutionnels refusent les propositions de plans prévoyant une période de paiement puis un effacement du solde à l'issue.

La nouvelle loi de séparation et de régulation des activités bancaires (dite « loi bancaire »), qui est entrée en application au 1^{er} janvier 2014, vise à aplanir ces difficultés.

Le 13 février 2014



Yann JOUNOT
Préfet des Hauts-de-Seine



Patrice LENOBLE
Directeur départemental
De la Banque de France

Annexe n°1 du rapport d'activité
Données d'activité

	année N	année N-1	Variation N/N-1 en %
Dossiers déposés (<i>en nombre</i>)	3817	4114	-7,22%
Dont proportion de redépôts (en%)	41,24%	41,55%	-0,73%
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (<i>en nombre</i>)	3502	3832	-8,61%
- Dossiers recevables (1)	3144	3511	-10,45%
- Dossiers irrecevables (A)	380	400	-5,00%
Décisions d'orientation des Commissions (<i>en nombre</i>)	3315	3763	-11,91%
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ)	979	1255	-21,99%
- vers une procédure amiable	2336	2508	-6,86%
Mesures de rétablissement personnel (<i>en nombre</i>) (B)	888	1159	-23,38%
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	868	1127	-22,98%
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	20	32	-37,50%
Phase amiable (<i>en nombre</i>)	2368	2637	-10,20%
- Plans conventionnels conclus (C)	1093	1239	-11,78%
- Constats de non accord entérinés	1275	1398	-8,80%
Demandes de mise en œuvre de la phase des mesures imposées et recommandées (MIR) (<i>en nombre</i>)	1114	1281	-13,04%
Mesures imposées et recommandées élaborées par les Commissions (<i>en nombre</i>) (D)	1169	1355	-13,73%
- Mesures imposées élaborées	620	708	-12,43%
dont mesures de suspension d'exigibilité	305	351	-13,11%
Mesures recommandées élaborées	549	647	-15,15%
Dossiers clôturés toutes phases (<i>en nombre</i>) (E)	673	729	-7,68%
Autres Sorties (F)	22	57	-61,40%
Dossiers traités par les Commissions (<i>en nombre</i>) (A+B+C+D+E+F)	4225	4939	-14,46%
Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (<i>en nombre</i>)	31	41	-24,39%
Recommandations homologuées par les juges (<i>en nombre</i>)	1714	1106	54,97%

Structure de décision de la commission

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en% des dossiers traités)	16,97%	16,93%	11,98%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	21,23%	25,04%	28,40%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	25,87%	24,54%	27,50%
Part des mesures imposées ou recommandées (en% des dossiers traités)	27,67%	25,82%	24,35%
Divers dont clôtures après orientation ou dossiers déclarés irrecevables par le juge (en% des dossiers traités)	8,26%	7,67%	7,77%
Données complémentaires sur les décisions de recevabilité et d'orientation			
Proportion de dossiers examinés pour recevabilité et déclarés irrecevables(en%)	10,85%	11,22%	7,71%

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Année 2013 – données de la commission des Hauts-de-Seine

	Encours des dettes (en milliers d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	85 348,24	2998	16855	77,32%	28 468,39	95,39%	5,62
<i>Dont Dettes immobilières</i>	9 246,25	94	145	8,38%	98 364,39	2,99%	1,54
<i>Dont Dettes à la consommation</i>	72 981,77	2880	14386	66,11%	25 340,89	91,63%	5,00
<i>Dont Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)</i>	3 120,21	1765	2324	2,83%	1 767,83	56,16%	1,32
Dettes de charges courantes	17 504,13	2512	8153	15,86%	6 968,21	79,92%	3,25
Autres dettes	7 536,75	1338	2574	6,83%	5 632,85	42,57%	1,92
Endettement global	110 389,12	3143	27582	100,00%	35 122,22	100,00%	8,78

Année 2013 – données de la région

	Encours des dettes (en milliers d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	838 760,07	24670	137696	80,01%	33 999,19	95,16%	5,58
Dettes immobilières	221 381,71	1796	3052	21,12%	123 263,76	6,93%	1,70
Dettes à la consommation	596 083,03	23744	116977	56,86%	25 104,57	91,59%	4,93
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	21 295,33	13819	17667	2,03%	1 541,02	53,30%	1,28
Dettes de charges courantes	138 254,81	20703	67692	13,19%	6 678,01	79,86%	3,27
Autres dettes	71 261,52	12219	24996	6,80%	5 832,03	47,13%	2,05
Endettement global	1 048 276,39	25925	230384	100,00%	40 434,96	100,00%	8,89